



M. PHILIPPE DE MESTER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ARS PACA
132, BOULEVARD DE PARIS
13003 MARSEILLE

Marseille, le 21 avril 2020

Monsieur le Directeur général,

En notre qualité de fédérations, unions et représentants des employeurs associatifs œuvrant dans le champ du sanitaire, du médico-social et du social, nous souhaitons vous alerter sur les difficultés grandissantes auxquelles sont confrontées, dans le contexte de crise sanitaire, les directions de nos structures œuvrant aux côtés des publics vulnérables : enfants placés, personnes en situation de grande précarité, de handicap, en perte d'autonomie ... **En effet, la gestion actuelle de l'épidémie de COVID 19 met à mal l'exercice des obligations et responsabilités de l'employeur vis-à-vis des salariés et des personnes qu'ils accompagnent faute d'approvisionnement suffisant en matériel de protection.**

Nous tenons tout particulièrement à rappeler les conditions dégradées dans lesquelles se font les interventions de nos professionnels depuis le début de la crise : faiblesse ou absence totale de protections (masques, gel hydroalcoolique, surblouses ...), approvisionnement quasi nul en FFP2 alors même que ceux-ci sont préconisés dans les consignes applicables à l'accompagnement des personnes handicapées du 2 avril, absence de visibilité sur la priorisation du dépistage des résidents, des personnes en perte d'autonomie aux domiciles et des professionnels Et cela, dans des contextes de forte promiscuité où il est parfois difficile, en fonction des publics, de faire respecter les gestes barrières.

Force est de constater, Monsieur le Directeur général, que du côté des structures, tout est mis en œuvre pour appliquer les instructions nationales de prise en charge et d'accompagnement des personnes. Néanmoins, les directions, dans de telles circonstances, et dans l'optique première de ne pas rompre la continuité d'activités et d'accompagnements de publics dont la vulnérabilité est accentuée par la crise sanitaire, ne peuvent être tenues pour responsables d'une absence d'équipement de protection au sein de leurs structures. Cette dernière résulte non pas d'un manquement de l'employeur de fournir ces équipements mais bien d'une pénurie globale.

L'impératif de la continuité de nos accompagnements peut nous conduire, dans l'urgence, à développer des réponses pragmatiques sortant des cadres habituels. A l'urgence de ces situations, s'ajoute une doctrine en constante évolution sur les conduites à tenir, amenant les

directions à exercer leurs responsabilités dans des conditions insoutenables renforçant le caractère délétère du contexte. En parallèle, les situations de nos bénéficiaires se dégradent, que ce soit au domicile où certains sont confinés, ou bien en établissement, et l'impossibilité matérielle de protéger nos salariés complique la conduite de nos accompagnements auprès des publics.

Aussi, il est urgent de permettre aux professionnels d'assurer leurs accompagnements en toute sécurité, tout en préservant celle de nos bénéficiaires. A cette fin, nous demandons :

- La généralisation de l'approvisionnement de l'ensemble des établissements et services relevant du secteur médico-social **et** social ainsi que des établissements et services d'aide, d'accompagnement et soins aux domiciles, en équipements de protection,
- Le dépistage systématique des résidents, des personnes accompagnées au domicile et des salariés,
- L'appui et le soutien aux équipes de direction par des doctrines claires et concertées territorialement.

Si l'ensemble des structures que nous représentons ne sont pas toutes sous compétence exclusive de l'ARS, il nous semble décisif au regard de votre mission de gestion des crises sanitaires et des enjeux de santé publique soulevés, de vous en saisir afin que vous puissiez concerter avec les départements et les services de l'Etat.

Vous sachant pleinement conscient de l'urgence des enjeux autour des publics vulnérables accueillis dans nos institutions, nous vous demandons, Monsieur le Directeur général, de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires permettant d'assurer le plein exercice de la fonction de direction des structures, en conformité avec les règles de sécurité pour les salariés, et au service des bénéficiaires.

Vous priant de recevoir, Monsieur le Directeur général, nos respectueuses salutations.

Signataires :

M. Hervé THIBOUD, Délégué régional FNAQPA PACA

M. Michel STROPPIANA, Délégué régional référent Nexem PACA et Corse

M. Jean-Marc DE JÉSUS, Président UNA PACA et Corse

M. Jean-Vincent PIQUEREZ, Président URIOPSS PACA et Corse